



Vente symbolique remorque homologuée

Par **popol57**, le **14/10/2018** à **14:35**

Bonjour,
je suis peut-être sur le mauvais forum....

je possède une remorque dont je ne me sers plus, et que je voudrais donner à mon fils
Il ne pourra pas la prendre avant la fin de l'année, mais je voudrais qu'il ait une preuve de propriété

Si je lui fais déjà maintenant un acte de vente pour 1 € symbolique, cet acte aura t-il une valeur ?

Si oui, comment le rédiger simplement ? papier libre ou autre ?

Cordialement
popol57

Par **morobar**, le **14/10/2018** à **15:40**

Bonjour,

a) remorque immatriculée, donc PTAC>500 kgs

Il faut remplir un acte de cession, lequel ne comporte pas de prix, et le fiston doit à son tour renseigner une demande d'immatriculation, comme un véhicule à moteur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>

b) remorque bagagère.

Un imprimé sur papier libre suffit, genre

<http://silurusglanis.heberg gratuit.net/dossiers/vente/epv-vente-remorque.pdf>

Par **popol57**, le **14/10/2018** à **15:58**

Merci,
elle fait moins de 500 kg, même immatriculation que le véhicule tracteur
je viens de télécharger l'imprimé qui je pense une fois rempli, daté et signé, sera encore
valable à la fin de l'année

Cordialement
popol57

Par **morobar**, le **14/10/2018** à **16:14**

L'imprimé de revente d'une petite remorque indique la cession dès la date qui figure sur le
document.
Il n'est même pas besoin de remplir quoique ce soit, mais c'est préférable.

Par **popol57**, le **14/10/2018** à **16:34**

Je préfère le faire rapidement, même si elle reste encore chez moi jusqu'à la fin de l'année.
je lui ai promis cette remorque à mon fils,, on ne sait jamais ce qui peut arriver